

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DU-----
DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-
MUNICATIONS ET DE LA CLASSE
NATIONALE D'EMPLOI
-----DECRET N° 82/496 du 28/5/82
/MININFO/PT

rapportant les dispositions du décret
n° 80/297/MININFO/PT du 18 juillet 1980
portant promotion au titre de l'année
1979 des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, Hiérarchie I des Postes
et Télécommunications (branche adminis-
trative) en ce qui concerne Monsieur
MENAMIO Pascal.

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VIGLS.

OFFICPOSTEL.

D.F.P.

CE/MININFO/PT

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;
Vu l'arrêté n° 2087/PT du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 59/8/PT du 24 janvier 1959 fixant la liste des
cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications ;
Vu le décret n° 59/11/PT du 24 janvier 1959 fixant le statut du
cadre des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications
de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 62-100/PT du 9 mai 1962 fixant le régime des
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/297/PT du 5 juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/PT-BE du 25 juin 1965 réglant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/106/PT du 5 juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, chef du gouvernement ;
Vu le décret n° 80/530 du 27 décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 26 décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81-016 du 26 janvier 1981 au décret
n° 80/644 du 26 décembre 1980 portant nomination des Membres du conseil des
Ministres ;
Vu le décret n° 81-017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/297/MININFO/PT du 18 juillet 1980 portant promo-
tion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche administrative) de
la République Populaire du Congo.
Vu le décret 62/198-PT du 5 juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A-1.
Vu le décret n° 80/270/MININFO/PT du 18/6/80 portant reconstitution
de la carrière administrative de Monsieur MENAMIO Pascal, Inspecteur Princi-
pal des Postes et Télécommunications de 2e échelon ;

.../...

ARTICLE 1ER.— Sont demeurant rapportées les dispositions du décret n° 86/297/MININFO/PT du 18 Juillet 1980 portant promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche administrative) en ce qui concerne Monsieur WENANIO Pascal.

L'intéressé a été reclassé et nommé Inspecteur Principal de 1er échelon, indice 740 pour compter du 15 Janvier 1971, et promu successivement au 2e, 3e et 4e échelon, indice 1110 pour compter du 21 Juillet 1977.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Membre du Bureau Politique,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Membre du Bureau Politique,
Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications

Commandant Florent NTSIBA..

Le Membre du Comité Central,
Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale.

Bernard COMBO MATSINA..

Brazzaville, le 28 Mai 1982

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..

Le Membre du Bureau Politique,
Ministre des Finances.

Ithi-Ossetoumba-LEKOUNDZOU..

AMPLIATIONS

J.O.R.P.C..... 1
D.F.P..... 3
OFFIPOSTEL..... 6
CE/MININFO/PT..... 1
INTERESSE..... 1